

eu lieu le 10 avril. Le rapport présenté par M. Armand Danon, président du conseil d'administration, constate que « s'il est juste d'attribuer une large rémunération au capital qui fait vivre » et prospérer la Société, il est aussi prudent de constituer des réserves qui assurent son existence durable et sa force d'action. » Les statuts de la Société des Dépôts et de Comptes-courants lui interdisent toute immobilisation de ses ressources, soit en titres de Bourse, soit même en fonds de l'Etat. D'autre part, le capital actuel étant de 80 millions, soit 88 millions, si l'on tient compte des réserves, la Société peut recevoir du public jusqu'à 132 millions de francs, qui sont employés en papier de commerce et de Banque. La Société n'a pas d'effets en souffrance; ce fait est digne de remarque, dans les circonstances actuelles.

DE SAINT-CHÉRON.

ÉTRANGER

Le *Pall Mall* nous apprend que la restauration de la hiérarchie catholique en Écosse n'a pas été sans soulever le vieux levain anti-papiste du puritanisme écossais. Samedi, à Glasgow, une copie de l'allocation du Pape a été brûlée publiquement dans le jardin de la ville. Il y avait là des milliers de personnes assemblées, et on a craint un instant une bataille entre les orangistes et les catholiques.

La police, prévenue, a pu maintenir l'ordre et empêcher, sans doute, les fils de John Knox de casser des têtes au lieu de brûler du papier. Aussi se sont-ils rattrapés de ce chef. La copie « du discours papiste » brûlée, on en a brûlé une seconde, puis une troisième, puis une foule d'autres, au milieu des lazzi puritains. Malgré le désordre d'une pareille manifestation, il n'y a pas eu d'engagement, et les forces militaires qu'on tenait prêtes à intervenir n'ont pas été appelées.

Mais le lendemain soir, un public plus nombreux encore s'était réuni devant le jardin, et du milieu d'une foule réunie autour d'un conférencier en plein air, des provocations partirent, il s'ensuivit une mêlée, où on se battit avec des armes empruntées au matériel du jardin. Il y a eu des blessures graves. Dix émeutiers ont été arrêtés.

Une grève d'ouvriers fileurs en Angleterre

Les fileurs de Preston, de Blackburn, de Darwen, de Burnby et d'Accrington se sont vus dans la nécessité d'afficher dans leurs manufactures un avis annonçant qu'ils étaient obligés de réduire de 10 0/0 le salaire de leurs ouvriers.

Aussitôt que cette annonce a paru, les ouvriers se sont réunis dans de nombreux meetings et ont adopté la résolution de cesser tout travail à partir du 17 avril, si les patrons ne revenaient pas sur leur décision.

On nous écrit d'Angleterre que le nombre d'hommes privés instantanément de travaux par ce conflit s'élèvera à 30.000 et que le nombre total de ceux qui prendront part à la grève peut être évalué à 120.000.

Jamais la lutte entre le capital et le travail n'a encore atteint des proportions aussi effrayantes. Si l'affaire ne s'arrange pas, il faut s'attendre à la répétition de scènes qui ont désolé les districts populeux du Lancashire pendant la durée de la guerre de sécession et de la famine de coton.

Les journaux s'accordent à rendre hommage à la manière claire et calme dont les ouvriers ont fait valoir leur prétentions dans le manifeste qui a précédé la déclaration de la grève. On regrette généralement que les patrons n'aient point fait également appel à l'opinion publique et se soient contentés de signer une déclaration collective de solidarité qui n'est pas purement défensive.

Ils ont, en effet, résolu d'aller au devant des grévistes et décidé que si une grève a lieu dans un district, toutes les usines de la contrée seront immédiatement fermées.

Quelques chiffres donnés par le *Guardian* de Preston, permettront de se faire une idée de l'importance que cette interruption forcée du travail menace de prendre :

« Dans un district, on nous annonce que 5 millions 760.000 broches seraient arrêtées et que 500.000 seulement continueraient à marcher. Dans un autre on nous dit que 40 ou 50.000 travailleurs tandis qu'un million et demi vont s'arrêter. On pense que le nombre des patrons qui ont annoncé la réduction s'élève à 9 sur 10 et que la grève des 30.000 ouvriers va entraîner la fermeture d'usines dans lesquelles 90.000 trouvent de l'ouvrage. »

Cette crise n'est pas un coup de foudre dans un ciel serein. Il y a longtemps que les patrons avaient fait pressentir la nécessité de diminuer les salaires, qui ont subi une augmentation considérable en 1873.

En effet, le développement pris par les filatures américaines, qui ne tiennent aucun compte de la diminution de la consommation, a produit une abondance de marchandises fabriquées dont l'industrie des textiles anglais a eu beaucoup à souffrir. Pendant longtemps on a pu espérer qu'un accroissement dans la consommation générale et l'ouverture des nouveaux marchés pour-

raient conjurer la crise. Mais l'état actuel des affaires européennes a obligé les patrons à prendre la résolution dont la gravité n'échappera à personne, et qui peut avoir pour résultat de porter un coup terrible à la plus grande industrie britannique, si des deux côtés on ne fait des concessions honorables.

REVUE SCIENTIFIQUE

APPLICATIONS DU PHONOGRAPHE

Dans une des dernières séances de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, M. Ch. du Moncel a fait une très-savante et très-intéressante conférence, ayant pour sujet quelques-unes des inventions de M. Edison, entre autres la plume électrique et le phonographe dont nous avons, à plusieurs reprises, entretenu nos lecteurs.

Sans doute, le phonographe est un instrument curieux, merveilleux même (moins merveilleux, cependant, que le téléphone), mais on se demandait de quelles applications pratiques cet enregistreur de la parole est-il susceptible? Justement, M. du Moncel a indiqué à la Société d'Encouragement quelques cas où le phonographe pourra être utilement employé.

« En ce moment, le phonographe est à son début — dit l'éminent électricien — et l'on a pu voir que le moyen d'enregistrement qui est employé exige certaines conditions qui ne seraient pas faciles à réaliser, si on voulait enregistrer la parole à distance de l'instrument. Mais il est probable que des perfectionnements successifs rendront cet appareil plus sensible, et alors il sera peut-être possible non-seulement d'enregistrer les discours des orateurs, mais encore de reproduire les intonations de l'accent de leur voix. On pourra alors conserver en portefeuille le chant des artistes, avec l'expression et les fioritures qu'ils y auraient mis, ou bien encore la parole d'une personne aimée, qui pourra se rappeler à notre souvenir, même au-delà du tombeau. Mais nous n'en sommes pas encore là, et les applications auxquelles on a songé, en ce moment, se sont bornées à faire parler une horloge. »

Supposez qu'aux différentes heures du jour, on substitue aux coups frappés par une horloge, un mécanisme ayant pour effet de faire passer rapidement une lame vibrante sur les clichés de traces exprimant les mots : il est minuit, il est une heure, il est deux heures, et vous aurez une horloge parlante qui pourra même vous commander, de vous lever à l'heure fixée.

D'après les journaux anglais, il paraîtrait qu'en adaptant au phonographe deux embouchures, on pourrait enregistrer les deux parties d'un duo chanté par deux artistes et l'appareil pourrait, à lui seul, reproduire le duo.

L'expérience aurait été faite à la société physique de Londres.

D'un autre côté, les journaux américains viennent de nous apprendre qu'en appliquant au phonographe, on pourrait obtenir des avertissements parlés se faisant entendre à une grande distance; de sorte qu'en plaçant sur la cheminée d'une locomotive un système de ce genre auquel on a donné le nom d'*acrophone*, le mécanicien peut indiquer de loin s'il a besoin de secours et en quel point de la voie il se trouve.

Le problème de l'enregistrement de la parole étant résolu, on doit s'attendre à ce que des modifications nouvelles et, par conséquent, de grandes améliorations seront apportées au phonographe.

Déjà deux ingénieurs et en même temps deux physiciens français d'une grande valeur, très connus l'un et l'autre dans le monde savant, MM. Napoli et Marcel Deprez vont être en mesure de présenter dans quelques jours un phonographe perfectionné avec lequel ils ont la conviction d'obtenir des résultats fort importants.

Après ces perfectionnements successifs, il est certain que les applications du phonographe se présenteront et s'imposeront d'elles-mêmes. Si on veut bien réfléchir que de la découverte de Galvani à la construction du premier appareil télégraphique fonctionnant par l'électricité, il s'est écoulé près d'un demi-siècle, on ne doit pas s'étonner qu'une invention comme le phonographe qui ne date que de quelques mois, n'ait pas encore reçu des applications multiples.

BULLETIN MILITAIRE

Nous croyons devoir donner à la partie intéressée de nos lecteurs les renseignements suivants sur l'emploi de leur temps pendant les quinze jours qu'ils vont être appelés à passer sous les drapeaux.

La durée de l'appel de l'armée territoriale sera divisée en deux périodes. Pendant la première, les officiers, sous-officiers, caporaux et soldats territoriaux, seront instruits par les cadres de l'armée active; pendant la seconde, les cadres territoriaux prendront le commandement de leurs hommes, le colonel de l'armée active ayant toujours la haute surveillance sur tous les exercices. La durée de la deuxième période variera suivant le degré d'instruction des cadres territoriaux, mais ne devra pas comprendre moins de trois jours sans compter celui du départ.

Pendant toute la durée de l'appel, il y aura, par jour, deux séances d'instruction pratique, de deux heures et demie au moins chacune, non compris le temps d'aller et de retour, et deux séances de trois quarts d'heure en plus, ou trois séances d'une demi-heure chacune, consacrées à l'instruction théorique.

L'instruction pratique comprendra :
L'École du soldat, moins la gymnastique d'assouplissement et l'escrime à la baïonnette.
L'instruction de la marche et de la charge.
Conformément aux circulaires ministérielles des 30 avril et 21 juin 1877, on emploiera des états étendus ou de fausses cartouches pour l'enseignement de la charge.

La deuxième partie sera exécutée avec le concours des anciens soldats de l'armée et en observant les prescriptions de l'article 375.
L'École de campagne. — 1^{re} partie. — Chapitre 1^{er}, entier; chapitre II, article 1^{er}, article 2, moins la colonne de pelotons; article 3 jusqu'à 201 inclus; article 4, du No 214 au No 229.

L'instruction pratique sur le service de l'infanterie en campagne. — Service des avant-postes. Instruction de la section, articles 1^{er} et 2. — Service de marche. Instruction de la section, 1^{er} et 2.

Service des places. — Les théories sur le service des places auront pour but de rappeler aux hommes de l'armée territoriale les devoirs des sentinelles, la manière de reconnaître les rondes et les patrouilles et de rendre les honneurs.

Tir à cible. — Conformément à la décision prise par le ministre sur la proposition du service de l'artillerie, il sera alloué aux officiers, adjudants, sergents-majors, 20 cartouches à balle; 3 cartouches sans balle, 12 cartouches de revolver; aux autres sous-officiers, caporaux et soldats, 20 cartouches à balle et six cartouches sans balle. — Les officiers et la troupe exécuteront trois tirs individuels et brûleront 7 cartouches dans les deux premières séances et 6 cartouches dans la troisième.

L'instruction théorique portera sur les points : Nomenclature succincte du fusil modèle 1874; Démontage, remontage et entretien de l'arme. — Exercices préparatoires de tir, suivant la progression indiquée dans le *Manuel de tir* du 12 février 1877, mais en n'employant que les lignes de mire de 200 et de 400 mètres.

Tir au tube. — On y consacra deux séances : la première à 7 mètres dans la position à genou, la deuxième à 10 mètres dans la position debout.

Par suite de difficultés de casernement, M. le général commandant en chef le 1^{er} corps d'armée a dû demander à M. le ministre de la guerre d'apporter à l'appel, en 1878, des hommes de l'armée territoriale des classes 1866 et 1867, en ce qui concerne le département du Nord, les modifications suivantes, qui ont été approuvées :

Modifications apportées aux dates de réunion des 1^{ers} bataillons des régiments territoriaux d'infanterie du 1^{er} corps d'armée.
Au lieu d'être convoqués du 27 avril au 11 juin, ils seront convoqués du 1^{er} mai au 1^{er} juin à Valenciennes, et du 1^{er} bataillon du 2^e régiment du 18^e mai au 1^{er} juin, à Dunkerque.

Modifications apportées aux dates de réunion des 2^{es} bataillons des régiments territoriaux d'infanterie du 1^{er} corps d'armée.
Au lieu d'être convoqués du 11 juin au 25 juin, ils seront convoqués du 11 juin au 25 juin à Valenciennes, et du 2^e bataillon du 2^e régiment sera convoqué du 11 juin au 25 juin, à Dunkerque.

Modifications apportées aux dates de réunion des 3^{es} bataillons des régiments d'infanterie du 1^{er} corps d'armée.
Au lieu d'être convoqués du 11 juin au 25 juin, ils seront convoqués du 11 juin au 25 juin à Valenciennes, et du 3^e bataillon du 2^e régiment sera convoqué du 27 avril au 11 mai, à Conde.

Le 3^e bataillon du 4^e régiment sera convoqué du 18 mai au 1^{er} juin, à Landriennes. — Le 3^e bataillon du 8^e régiment sera convoqué du 27 avril au 11 mai, à Oergues.

Par arrêté du ministre de la guerre, le nombre des cartouches allouées aux réservistes pour les grandes manœuvres a été fixé à soixante.

Les hommes de l'armée territoriale recevront vingt cartouches à balle et six cartouches sans balle.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Dans la journée d'avant-hier, un train spécial monté par les ingénieurs du chemin de fer du Nord a fait le trajet de la gare d'Orchies à celle de Roubaix.

On assure que l'ouverture de la nouvelle ligne aura lieu dans la première quinzaine de juin.

Nous recevons la lettre suivante :
« Monsieur le Rédacteur,
» Pourriez-vous faciliter à d'anciens gardes mobiles, à l'aide des colonnes de votre estimable journal, une souscription, dans la pensée d'élever un monument durable, sur la tombe de 183 soldats enterrés dans le cimetière de Villers-Bretonneux; relevés le lendemain du combat livré le 27 novembre 1870, sur le territoire de cette commune, et parmi lesquels, on compte 101 victimes appartenant au département du Nord.

« Cette grave et haute pensée trouvera auprès de vous, Monsieur, un accueil favorable, j'en suis convaincu; elle aidera à ne pas oublier les services rendus à la patrie jusqu'à ceux qui sont morts pour elle.

« Veuillez, monsieur le Rédacteur, agréer l'assurance de ma haute considération.
« H. BUTIN.
» *Président de la caisse de secours aux blessés, au 7^e bataillon des mobiles du Nord.* »

1^{re} LISTE DE SOUSCRIPTION :
Le Comité des secours aux blessés de Lille, 200 fr.; G. L., ancien sergent-major au 48^e mobiles, blessé à Villers-Bretonneux, et sa famille, 200 fr. M. Duhamel, ancien lieutenant colonel au 48^e mobiles, 100 fr.; M. Cochetoux père, dont l'un des fils, lieutenant de mobiles, a été tué à Villers, 50 fr.; M. Alfred Hovzè de l'Aulnoit, vice-président du Comité des secours aux blessés de Lille, 20 fr.; M. Butin, président de la caisse des secours aux blessés du 7^e bataillon des mobiles

du Nord, 20 fr.; M. Henry Carpentier, ancien capitaine de mobiles, 20 fr.; M. A. Boutry, ancien capitaine de mobiles, 25 fr.; M. Kuhlmann, ancien capitaine de mobiles, 20 fr.; M. Delplanque, curé de Villers-Bretonneux, 10 fr.; A. W., ancien sergent-major de mobiles, réserviste, 5 fr.; Lefebvre, ancien garde mobile, 1 fr.

Une liste de souscription pour l'érection du monument commémoratif est déposée dans nos bureaux.

Environ quarante-cinq peintres du département du Nord ont soumis des toiles à l'examen du jury chargé de désigner les œuvres dignes de figurer au Salon de 1878. Une quinzaine de sculpteurs se sont fait inscrire.

La pêche à la ligne est fermée dans le département. Cette interdiction durera jusqu'au 15 juin.

Deux mois de vacance pour les pêcheurs.

Aucun congé n'ayant été accordé à l'occasion de la nouvelle année aux maîtres, maîtresses ainsi qu'aux élèves des écoles primaires communales, le congé de Pâques commencera cette année, exceptionnellement, le jeudi 18 avril. Les classes se rouvriront le 29 avril.

On s'entretient en ville d'un douloureux scandale. Il s'agit d'un employé de commerce, jeune homme de 28 ans, arrêté ces jours-ci, sous la prévention d'un crime odieux. Celle qu'on désigne comme sa victime, une enfant de moins de treize ans, aurait été conduite à l'Hôtel-Dieu.

La justice, lorsqu'elle est appelée à se prononcer sur des faits de ce genre, ordonne le huis-clos. On nous saura gré de faire comme elle.

Un mari qui bat sa femme.

La cour Sion, rue de Mouveaux, possède un marchand de charbon qui n'est pas tous les jours tendre pour sa moitié. Il lui arrive parfois de s'oublier au point de la rudoyer et de lui infliger des bastonnades à faire pâlir un nègre. C'est ce qu'il a fait hier encore, et c'est pourquoi aujourd'hui, il est forcé d'abandonner son commerce, jusqu'à ce que le Tribunal correctionnel de Lille ait statué sur son sort.

Le charbonnier Louis V... a été arrêté hier.

La rue des Longues-Haies a été mise en émoi, avant-hier après-midi, par une scène de scandale causée par un jeune ouvrier tisserand.

Gustave D... est, paraît-il, un gendarme de la pire espèce. Il n'est âgé que de 17 ans et pourtant il trouve qu'il a déjà assez travaillé et que sa mère peut bien le nourrir; avec cela il est ivrogne et brutal. Avant-hier, il était complètement ivre et menaçait de tuer sa belle-sœur, sa voisine, si elle osait sortir de chez elle.

Un agent de police, requis par la mère du tapageur, invita ce dernier à le suivre chez le commissaire du quartier, mais D... refusa net et exprima de vive voix l'intention qu'il avait de tuer quelqu'un dans la journée. « Il faut que j'en tue un » disait-il.

L'agent se vit alors obligé d'avoir recours à la force; il saisit D... et voulut l'entraîner, mais l'ivrogne se rebella et fit pleuvrir sur l'agent une grêle de coups de poing qu'il assaisonnait d'épithètes des plus malsonnantes.

Deux passants, M. Dequenne et M. Boyaval s'avancèrent alors pour prêter main-forte à l'agent et malgré les coups que l'ivrogne ne leur ménageait guère, parvinrent à le maintenir et à le mener chez le commissaire du 3^e arrondissement.

De là, D... a été écroué au dépôt de sûreté.

Deux malheureuses ont encore été arrêtées ivres, hier.

La première, A. H. G... gisait sur un trottoir de la rue de la Redoute et a dû être transportée à la prison.

Quant à la seconde, Catherine M... ne s'est pas contentée de s'enivrer, mais elle s'est introduite chez une ménagère de la rue Saint-Antoine et a enlevé des effets d'habillement qui lui sont tombés sous la main.

Catherine M... n'est d'ailleurs pas novice en la matière, elle a déjà subi trois condamnations en police correctionnelle.

Quatre arrestations de fraudeurs ont été opérées, hier et avant-hier, par les douaniers de la brigade de Wattrelos.

Un jeune bûcleur, âgé de 12 ans, a été arrêté hier après-midi à la briquetterie Wateau, porteur de cinq kilogrammes de tabac belge.

Charles G... rattacheur, âgé de 22 ans, s'est vu confisquer, aux saules Modeste, vingt-deux kilog. de tabac dont il s'était fait une cuirasse. Il a été remis entre les mains de la gendarmerie en même temps que deux autres Belges, Gustave V... de Menin et Hubert B... de Moucron. Ces deux derniers avaient été arrêtés à la carrière

Béghin, au moment où ils se dirigeaient vers Roubaix, chargés de dix-huit kilogrammes de tabac.

Un couple en goguette, les époux P. C. a été arrêté hier dans la rue, chantant, criant et injuriant. L'homme seul a été conduit au poste de police. Quant à la femme, la liberté qu'on lui a laissée ne la soustrait pas au procès-verbal, qui a été dressé contre le couple.

On nous annonce la création, à Lille, d'un nouveau journal devant paraître chaque samedi, à partir de cette semaine : le *Fouet*, journal satirique et moralisateur.

Hier, vers six heures du soir, un ivrogne, E. Vandeputte, menuisier à Ronchin, longeant en titubant le trottoir de la rue de Paris à Lille, heurta une échelle sur laquelle se trouvait un peintre en train de badigeonner la façade. L'échelle fut renversée et le malheureux ouvrier, C. Gésille, âgé de 37 ans, tomba sur le pavé. Il est gravement blessé; on a dû le conduire à son domicile, rue du Fontenoy. L'ivrogne a été conduit au violon.

Ephémérides Roubaisiennes

18 avril 1793. — Les Français prennent possession de Roubaix et de Lannoy et y plantent l'arbre de la liberté aux acclamations des habitants. Ce même jour, cinq hommes du 2^e régiment de cavalerie apprennent à Roubaix que 8 Prussiens viennent de partir, escortant cinq chariots chargés de jambons, de genièvre, de linges et autres dépoilles. Les cinq braves se mettent à leurs trousses, les atteignent, en font quatre prisonniers et mènent leur prise à Lille.

TH. LEURIDAN.

Ephémérides Tourquennoises

18 Avril 1764. — Mort de la duchesse d'Havré, mère du dernier Seigneur de Tourcoing, Joseph-Maximilien de Croy-Havré et de la marquise de Tourzel, dont nous avons parlé dans une précédente éphéméride.

Cette dame appartenait à la famille des Montmorency-Luxembourg. La maison de Croy-Havré était donc, comme on le voit, à l'arrivée de la révolution, une des plus grandes familles nobiliaires de France.

G. B.

Un cultivateur des environs de Landas, le sieur Boucho, vient de mourir d'une manière assez singulière :

À la suite d'un pari, cet homme avait avalé une petite pipe en terre ayant un tuyau d'environ 10 centimètres.

Le malade a rendu la pipe parfaitement intacte. Le tuyau n'avait pas été brisé, mais Boucho éprouva un épouement que rien n'a pu arrêter, et il succomba après dix jours de maladie.

Vendredi dernier, M. Bera, propriétaire à Enghien-fontaine, retournait chez lui lorsqu'arrivant dans le chemin de Raucourt, il fut terrassé par un nommé Lesnes, marchand chiffonnier à Solesmes, lequel lui vola son portefeuille contenant une somme de 20 et quelques francs.

Lesnes a été arrêté et vient d'être écroué en la maison d'arrêt d'Arvesnes en attendant son renvoi devant la cour d'assises du chef de vol avec violences sur un chemin public.

Voici un accident qui rappellera la prudence aux fumeurs.

Deux ouvriers se rencontrèrent lundi en face de la gare de Somain. L'un d'eux, Arthur C., fumait un cigare déjà en grande partie consommé, l'autre nommé Edouard V..., âgé de 22 ans, tira de sa poche un cigare également usé à demi, et voulut l'allumer à celui de son camarade. Comme leurs visages étaient très-rapprochés, un fragment de tabac vola dans l'œil d'Edouard V..., qui éprouva aussitôt une douleur des plus vives. On le conduisit dans une pharmacie. Un médecin que l'on appela déclara que l'œil était gravement atteint et qu'il était à craindre que l'inflammation s'étendît à l'organe correspondant et n'en entraînant aussi la perte.

Le 15, on a aussi retiré de la Lys, à Warneton-Bas, le cadavre d'une femme de 25 à 30 ans, dont l'identité n'a pu être établie. Cette femme paraît avoir séjourné depuis environ trois semaines dans la rivière.

Un chien atteint d'hydrophobie, constaté hier matin par l'autopsie, a parcouru avant-hier les rues de Dunkerque.

Quand on s'en est aperçu, il avait déjà mordu deux hommes, un enfant et une vingtaine de chiens. Les personnes mordues ont été aussitôt cautérisées. Toutes les mesures sont prises par l'autorité pour prévenir d'autres accidents.

La réunion annuelle des Ingénieurs du bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais, qui ont partie de la Société de l'industrie minière, a eu lieu dimanche à l'Hôtel-de-Ville de Douai.

Plus de soixante-dix ingénieurs des Mines assistaient à cette réunion, sous la présidence de M. Vautier, ingénieur-directeur de la C^e des mines d'Aniche. Le principal but de la séance était de préparer la visite que nous avons annoncée, il y a quelque temps déjà et que les ingénieurs anglais doivent venir faire dans notre région. Douai a été choisi comme point de réunion de ce Congrès, et M. Leblond, ingénieur en chef des mines, a mis gracieusement à la disposition des visiteurs les salles de l'École de maîtres mineurs, dont l'installation avance rapidement. Il a, même, annoncé aux directeurs de mines que l'École ouvrirait ses portes le 1^{er} octobre prochain.

Nous savions bien que l'abus de l'alcool faisait commettre bien des sottises, mais nous n'avons jamais pensé qu'un ivrogne pût se mutiler de gaieté de cœur dans l'unique but de prouver qu'il était insensible à la douleur.

C'est pourtant ce qui vient d'avoir lieu à Marchiennes. Voici le fait. Le nommé Dugua, garçon brasseur, est très-ami du genièvre.

Là, il se mit à vanter devant ses camarades sa force d'âme :

« On pouvait, disait-il, lui amputer un bras, une jambe, sans qu'il en ressentit le moindre douleur. »

Fortanier d'ivrogne, lui objectèrent ses compagnons de travail.

« Point du tout, répondit-il. D'ailleurs vous allez juger par vous-mêmes que je dis la vérité; je vais me faire sauter le poignet. »

Ce disant, l'ivrogne saisit un couperet et appuya sa main sur une pièce de bois.

Ses camarades le laissèrent faire, persuadés qu'il ne mettrait pas son projet à exécution et se promettant bien de rire ensuite à ses dépens.

Mais le fou tint parole. Le couperet vibra dans l'air et vint s'abattre sur la main du buveur.

Le sang jaillit en abondance et trois doigts rouillèrent sur le sol.

L'historien du point si notre homme a ressenti quelque sensation, mais en tous cas, celui-ci est empressé de se rendre chez le médecin qui lui a donné les soins que réclamait son état.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 16 avril.

M. Marie Decottignies, rue de la Paix, cour 12. Lefebvre, 12. — Alfred Delesalle, aux 3 Ponts, maison Gérard, 3. — Achille Vanderhaeghe, rue des Longues-Haies, 150. — Charles Gaillet, rue du Chemin-de-Fer, 54. — Angèle Duhar, rue des Fleurs, maison Desrousseaux, 10. — Jean-Baptiste Parsy, fort Muliez, maison Lafèvre, 17. — Victor Burt, rue Pellart, 108. — Blanche Voreux, rue de l'Hommelet, maison Delcroix, 65. — Jeanne Courray, quai de Leers, maison Desbonnet. — Théophile Vandewergel, rue Delaire, cité St-Joseph, 8.

Du 17. — Jean-Baptiste Serouille, rue du Fontenoy, cour Clarisse, 10. — Eugénie Morel, rue de Solferino, cour Vanherzele. — Joséphine Dely, rue de la Barbe d'Or, 39. — Louise Pennet, rue Decroix.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 16 avril. — Jean Horant, 61 ans, épicière, rue de Rohan, maison Lehoucq. — Eugénie Cauchard, 5 mois, rue St-André, 2. — Léonie Vermeulen, 10 mois, rue de Tourcoing, cité St-Pierre, 6. — Aloys Devos, 37 ans, trieur, Hôtel-Dieu. — Henri Dufourmont, 43 ans, tisserand, Hôtel-Dieu.

Du 17. — Henri Dufourmont, 43 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Marie Williams, 8 mois, rue des Parvains, 64. — Maria Jarden, 7 mois, rue de la Lys, fort Wattel, 1. — Marie Buschert, 1 an, rue de Wasquehal. — Sophie Ruyssé, 65 ans, ménagère, rue Pellart, 108. — Sophie Segard, 44 ans, ménagère, rue Pellart, 77.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 16 avril. — Léopold Deprater, à la Croix-Rouge.

Du 17. — Désiré Bouillon, sentier du Moulin. — Germaine Deruy, rue de la Neuville. — Louis Nutin, chemin des Carliers. — Germaine Waller, à l'Épiniette. — Victor Desplechin, à la Croix-Rouge.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 16 avril. — Lucien Craye, 55 ans 1 mois, époux de Marie Hœppli, au Moulin-Pagot, le samedi 20 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'Assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 113. — Le service funéraire aura lieu le mercredi 21 courant, à 9 heures, en ladite église.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS
Les amis et connaissances de la famille PETIT-LENNE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Marie-Romaine LENNE, veuve de M. François-Xavier PETIT, décédée à Roubaix, le 18 avril 1878, dans sa 82^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi funèbre, qui aura lieu le samedi 20 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'Assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 113. — Le service funéraire aura lieu le mercredi 21 courant, à 9 heures, en ladite église.

LETTRES MORTUAIRES D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratis dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

BOURSE LINIÈRE. — Tous les renseignements que nous avons recueillis aujourd'hui sont peu favorables; les transactions en toiles sont peu importantes.

Les affaires en fils sont très languissantes et les prix obtenus par la filature ne sont pas rémunérateurs. La matière brute a donné lieu à quelques transactions, sans activité.

MARCHÉ AUX BLÉS du 17 avril 1878. (Bulletin commercial.) — Marché encore faible, peu approvisionné cependant que celui de Douai, semaine dernière. On comptait environ 800 hectolitres vendus sans entrain et sans changements dans les prix.

Farines teues en consommation à 43 fr. Quelques acheteurs pour les bonnes marques.

MARCHÉ AUX BLÉS DE LILLE du 17 avril